

QUESTIONS ET REPONSES D'ECLAIRCISSEMENT

COD22015-10120- Marché de travaux de construction des huit (08) entrepôts de 8,00m / 10,00m et d'un entrepôt de 10,00m / 20,00m de stockage des produits agricoles dans les provinces du Kasaï Oriental et de la Lomami

Lancement du 06/11/2025 au 12/12/2025 à 10heures

Publication sur BDA, JOUE et Site Enabel

Toutes les questions ont été posées et répondues lors de la réunion d'informations tenue le 17/11/2025

N°	QUESTIONS	REPONSES
1.	Devrions déposer une enveloppe pour chaque lot ? Avec les mêmes documents par lot ?	Non, une seule enveloppe en indiquant le ou les numéros des lots pour lesquels vous postulez sera déposée.
2.	Sur le cautionnement, le point sur les tribunaux belges en cas de conflit pose toujours problèmes avec les banques	Nous sommes régis par la loi belge, c'est normal qu'il y ait cette clause. Dans tous les cas, Enabel communique de façon transparente et inclusive afin justement d'éviter et mieux prévenir les cas des conflits.
3.	Comment Enabel avait prévu la répartition de la durée de marché entre les trois lots ? Si quelqu'un gagne deux lots de durée différentes, devra-t-il terminer les travaux de ces deux lots à la même date ?	<p>Le paragraphe 1.3.5 Durée du marché stipule du csc ce qui suit :</p> <p>Le marché débute à la notification de l'attribution et a une durée de six (6) mois pour les trois lots soit 180 jours</p>

		<p>calendriers ; et huit (8) mois pour le lot 3 (uniquement le type A) soit 240 jours calendriers d'exécution et de réception, à compter de la date du lendemain de la notification sans possibilité de reconduction et 12 mois (360 jours) de période de garantie de bonne exécution</p> <p>Ainsi donc , chaque lot respectera la durée prévue dans le csc à dater du lancement des travaux attesté par le PV de la réunion du démarrage qui harmonisera le calendrier effectif de travaux.</p>
	<p>En ce qui concerne la pertinence des outils exigés, est-il possible d'avoir des alternatives ?</p>	<p>Lors de la visite de site, chaque candidat va se rendre compte de la pertinence de ces outils. Il est donc important de respecter le choix des outils prévus dans le cahier spécial des charges. Chacun des soumissionnaires pourra présenter ses propres outils, ceux pris en location en présentant le contrat de location ou ceux de ses partenaires en introduisant les conventions de partenariat.</p>
4.	<p>Quelle est la validité des documents KYC ?</p>	<p>Pour Enabel les documents de la politique Know Your Counterparty/KYC sont valide de 6mois à dater de la date d'émission pour Enabel. Vous aurez la possibilité d'introduire des attestations de paiement qui datent de 6 derniers mois si jamais les documents KYC ne seraient pas encore délivrés par l'Administration publique.</p> <p>Il est enfin nécessaire d'introduire ces documents ou les preuves de paiement dans l'offre initiale s'ils sont disponibles.</p>

5.	Peut-on postuler pour tous les trois lots ?	Oui, il n'y a pas de limitation à postuler pour les deux lots. Mais il faudra bien exploiter la section sur le lot. Ces lots sont indivisibles et tous les postes forment un tout si bien qu'il ne sera pas admissible qu'un poste manque de prix dans le bordereau de prix sous peine de non-recevabilité de ladite offre.
----	---	---